Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261005-S05-CC-165-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Mise en ligne le 08/10/2026

SPL Laval Mayenne Aménagements
Siège social : Mairie de Laval - 2, place du 11 novembre à Laval (53000)
Siège administratif : Maison des Entreprises – 18, place de la Gare à Laval (53000)
RCS Laval : 799 245 709

# SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (SPL LMA)

## RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Conformément aux dispositions des articles L1524-5 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L1524-5 et D1524-7 du code général des collectivités territoriales.

Le présent document constitue le rapport du mandataire pour l'exercice 2025.

En application des dispositions du décret précité, certaines adaptations sont apportées au sein du document pour la présentation des données protégées par le secret des affaires en application de l'article L151-1 du code de commerce.

Les informations demandées au titre des 1° à 14° du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code.

Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

Enfin, les documents suivants sont annexés au présent rapport pour apprécier l'activité de la société au cours de l'exercice 2025 :

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2025,
- Rapport d'activité du groupe LMA.

## PREMIÈRE PARTIE
## PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

### CONSTITUTION – OBJET SOCIAL – ACTIVITÉS

La société a été constituée le 4 novembre 2013.

La société a pour objet, de mener pour ses actionnaires les politiques publiques dont ils ont décidé de lui confier l'exécution :

- Opérations d'aménagement ;
- Opérations de construction ;
- Opérations de gestion.

Á ces différents titres, la société peut :

- Réaliser des études ;
- Effectuer des acquisitions, y compris par voie d'expropriation ou de préemption dans le cadre de conventions appropriées ;
- Aménager des immeubles, en vue de leur cession ou de leur location ;
- Effectuer toutes opérations de construction, reconstruction, réhabilitation, restauration ;
- Exploiter et entretenir, dans les conditions prévues par la règlementation en vigueur, des équipements publics pour le compte de ses actionnaires publics, notamment dans le domaine de l'aménagement, de l'attractivité et de l'animation du territoire, du maintien et du développement des activités économiques, culturelles ou sociales ainsi que des mobilités ;
- Gérer, dans les conditions prévues par la règlementation en vigueur, des services publics confiés par ses actionnaires publics, notamment dans le domaine de l'aménagement, de l'attractivité et de l'animation du territoire, du maintien et du développement des activités économiques, culturelles ou sociales ainsi que des mobilités.

D'une manière générale, la société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire géographique.

L'activité de la société est concentrée autour de trois activités :

- La construction et, le cas échéant, la gestion d'ensemble immobiliers industriels, tertiaires, commerciaux ou artisanaux pour le compte de personnes publiques ou privées.
  Il est précisé que la société ne construit pas et ne possède pas, dans son patrimoine, de logements.

- La réalisation d'opérations d'aménagement pour le compte de personnes publiques ou privées ;

- Depuis le 1er janvier 2024, gestion du stationnement payant.

La liste des contrats en résultant figure en page 7 ci-dessous.

## L'ACTIONNARIAT

La dernière modification de l'actionnariat de la société a été réalisée durant les exercices 2022 et 2023. À cette occasion, Mayenne Communauté a acquis 10 000 actions auprès du Département de la Mayenne.

La composition du capital de la société au 31 décembre 2025, est la suivante :

| **Collectivités** | **Nbre actions** | **en Euro** | **%** |
|---|---|---|---|
| Ville de Laval | **50.000** | 500.000 | 33,33 |
| Laval Agglomération | **50.000** | 500.000 | 33,33 |
| Département de la Mayenne | **40.000** | 400.000 | 26,67 |
| Mayenne Communauté | **10.000** | 100.000 | 6,67 |
| **TOTAL CAPITAL SOCIAL** | **150.000** | **1.500.000** | **100,00** |

Le personnel de la société ne détient aucune action du capital social.

## GOUVERNANCE – CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration n'a fait l'objet d'aucune évolution durant l'exercice 2025.

Au 31 décembre 2025, la composition du conseil d'administration était donc la suivante :

- VILLE DE LAVAL : 5 représentants
  - Monsieur Bruno BERTIER – Président du conseil
  - Monsieur Paul LE GAL HUAUMÉ
  - Madame Geneviève PHAM SIGMANN
  - Monsieur Georges POIRIER
  - Monsieur Henri RENIE

LAVAL AGGLOMERATION : 5 représentants
- Monsieur François BERROU
- Madame Nicole BOUILLON
- Madame Christine DUBOIS
- Madame Isabelle EYMON
- Madame Isabelle FOUGERAY

- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 4 représentants
  - Monsieur Joël BALANDRAUD
  - Madame Magali D'ARGENTRÉ
  - Monsieur Vincent SAULNIER
  - Monsieur Antoine VALPREMIT

- MAYENNE COMMUNAUTÉ : Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET

**soit un total de 15 membres.**

## DIRIGEANTS

Par délibération du conseil d'administration en date du 15 mai 2019, le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Sont nommés pour exercer ces fonctions :

- Président du conseil d'administration : Ville de Laval, représentée à cette fonction par M. Bruno BERTIER (délibération du conseil d'administration du 15 septembre 2020),
- Directeur Général : M. Jean-Marc BESNIER (délibération du conseil d'administration du 15 mai 2019).

Conformément aux dispositions des articles L561-46 et R561-55 et suivants du code monétaire et financier, le bénéficiaire effectif est M. Jean-Marc BESNIER, Directeur Général, en tant que représentant légal de la société.

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le cabinet ALTONEO AUDIT, représenté par Monsieur Christophe MERIENNE a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale du 16 septembre 2020 pour une durée de 6 exercices.

La mission du commissaire aux comptes s'achèvera après délibération de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L823-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes désigné n'étant ni une personne physique ni une société unipersonnelle, l'assemblée générale n'a pas désigné de commissaire aux comptes suppléant.

## PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

La société est composée de 14 collaborateurs :

**Equipe aménagement et construction :**

- Madame Audrey LAGAUTRIERE, directrice de l'aménagement recrutée en CDI depuis le 01/02/2017,
- Madame Constance MAZÉ, chargée de mission recrutée en CDI depuis le 05/09/2022,
- Monsieur Ludovic RAISON, chargé de travaux recruté en CDI en date du 04/10/2021,
- Monsieur Benoît DENIARD, directeur d'exploitation du stationnement, recruté en CDI en date du 01/04/2023,
- Madame Claire WAROT, Capitaine des Halles de Laval, recrutée en CDI en date du 01/07/2024.

**Equipe aménagement et construction :**

Après entrée en vigueur de la délégation de service public confiée par la Ville de Laval à la SPL Laval Mayenne Aménagements pour l'exploitation des services publics de stationnement en ouvrage et sur voirie, la société a procédé à la reprise du personnel dédié à la gestion de cette activité, anciennement employé par Streeteo et Indigo, à savoir :

- Madame Claudy AIBECHE, agent de contrôle du stationnement (ancienneté reprise : 5 ans),
- Monsieur Laurent DEROUAULT, agent d'exploitation (ancienneté reprise : 5 ans),
- Monsieur Nagi LAKSSIBI, agent de contrôle du stationnement (ancienneté reprise : 2 ans). Il a été mis fin au contrat du collaborateur pour faute lourde durant l'exercice 2025.
- Madame Stéphanie RENOU, assistante d'exploitation (ancienneté reprise : 2 ans 7 mois),
- Madame Hélène RUSINEK, responsable de site (ancienneté reprise : 10 ans 4 mois),
- Monsieur Jonathan ROLA DE ROZYCKI, agent d'exploitation (ancienneté reprise : 1 an 3 mois), Il a été mis fin au contrat par rupture conventionnelle au 7 octobre 2025.
- Monsieur Mickaël TROLLE, agent d'exploitation (ancienneté reprise : 3 mois),
- Monsieur Garry VIENNET, agent d'exploitation (ancienneté reprise :14 ans 6 mois).

En 2024, un recrutement a été effectué sur un poste d'agent de contrôle du stationnement : Madame Jessica AUBRY a été embauchée le 1er mars 2024 en CDI.

En 2025, deux recrutements ont été effectués sur poste :

- d'agent de contrôle du stationnement : Madame Charlène GARRAULT.
- d'agent d'exploitation : Monsieur Téophane RIVIERE.

Un changement important a impacté le portage des salariés du groupe LMA en 2025. Cela résulte de la création, au 1er septembre 2025, d'un groupement d'employeurs (sous la forme d'une association créée conformément à la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association).

Ce groupement d'employeurs comprend deux membres à sa création : la SEM LMA et la SPL LMA.
Il constitue la structure titulaire des contrats de travail avec les collaborateurs du groupe LMA, lesquels sont mis à disposition aux structures membres. Cette organisation permet ainsi à un collaborateur de travailler indistinctement pour la SEM LMA ou la SPL LMA, en fonction des besoins des opérations à conduire.

Le groupement d'employeurs emploie les collaborateurs suivants :

- Mme Charlotte BURON-DAUBIGNEY, Chargée d'Opérations,
- Mme Pauline KEMGNA-WANDJI, Chargée d'Opérations,
- Mme Audrey LAGAUTRIÈRE - Directrice de l'Aménagement,
- Mme Jeanne LE BOUDEC, Chargée d'Opérations,
- M. Jérémy LEROUX, Gestionnaire du patrimoine,
- Mme Constance MAZÉ, Chargée de mission,
- M. Ludovic RAISON, Chargé de Travaux
- Mme Laurna TROTTIER, Chargée d'Opérations,
- Mme Claire WAROT, Capitaine des Halles de Laval.

Les coûts de fonctionnement du groupement sont répartis sur la base des clés de répartition approuvées par les membres. En particulier, il est à noter que les charges du groupement sont réparties en proportion du temps passé par les collaborateurs pour chaque membre.

Par ailleurs, M. Basile FLEURY a été embauché en tant que salarié de la SPL LMA en contrat à durée déterminé pour la période allant du 12 mai 2025 au 19 décembre 2025, pendant la période de congé maternité de Mme Charlotte BURON-DAUBIGNEY.

Monsieur Jean-Marc BESNIER exerce les fonctions de Directeur Général.

Par ailleurs, en fonction des besoins ponctuels pour l'exercice des activités de stationnement, la SPL LMA fait appel à du personnel intérimaire.

En ce qui concerne les fonctions dites support « comptabilité, finances, ressources humaines, assistance de direction, juridique,... », la SPL LMA est membre du GIE Laval Mayenne Aménagements.

Le montant de la participation de la SPL LMA au GIE LMA pour l'exercice 2025 est de 245.232,52 € HT.

## LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Le siège social de la société est situé en Mairie de Laval, au 2, place du 11 novembre à Laval.

Les locaux du siège administratif de la SPL LMA ont été transférés au sein des locaux propriété de la SEM Laval Mayenne Aménagements, lesquels sont situés Maison des Entreprises au 18, place de la Gare à Laval (53000).

Un bail professionnel a été conclu entre la SEM LMA et la SPL LMA pour la mise à disposition d'espaces de travail au sein de cet immeuble le 17 mars 2025. Cette convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-40 du code de commerce, le conseil d'administration sera conduit à approuver sa poursuite lors de la réunion du 12 juin 2026.

Un Document Unique d'Evaluation des risques professionnels a été établi.

Le montant des loyers, charges comprises (taxe foncière, assurances, charges), appelés en 2025 s'est élevé à 10 500 € HT.

Enfin, la SPL LMA a signé un bail commercial, lequel a pris effet le 1er janvier 2024, afin de disposer des locaux permettant d'accueillir la maison du stationnement au 29, rue du Val de Mayenne à Laval.

## DEUXIÈME PARTIE
## ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SPL

### APPORTS EN COMPTE-COURANT D'ASSOCIÉ

Par délibérations en date du 15 mai 2023 du conseil municipal de la Ville de Laval et du 5 mai 2023 du conseil d'administration de la SPL Laval Mayenne Aménagements, une convention d'avance en compte-courant d'associé a été conclue, pour un montant de 250.000 €.

Cette avance a été octroyée pour accompagner le financement du nouveau plan stratégique de la SPL LMA, et notamment la future entrée en vigueur de la délégation de service public portant sur la gestion du stationnement payant à Laval (53000).

L'avance en compte-courant est conclue pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois. L'avance n'est pas rémunérée.

**Cette avance a été intégralement remboursée à la Ville de Laval durant l'exercice 2025.**

Il n'y a aucune autre convention d'avance en compte-courant d'associé conclue entre un actionnaire et la SPL LMA.

### GARANTIE D'EMPRUNT

Dans le cadre de la réalisation des opérations de construction et d'aménagement confiées à la société, les garanties d'emprunt suivantes ont été accordées :

| N° OP | Nom Opération | Banque | Numéro | Montant du prêt | Montant libéré | Capital restant dû au 31/12/25 | Moins 1 an | De 1 à 5 ans | Plus 5 ans | Garantie |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SPLA110 | ZAC LGV | CA | 10001453048 | 1 000 000 | 1 000 000 | 254 904 | 169 567 | 85 337 | | 40% Laval Agglomeration & 40% Commune de Laval |
| SPLA110 | ZAC LGV | BPO | 09060049 | 1 000 000 | 1 000 000 | 254 904 | 169 567 | 85 337 | | 40% Laval Agglomeration & 40% Commune de Laval |
| SPLA120 | ZAC Ferrie | CCOOP | 10001346452 | 2 000 000 | 2 000 000 | 923 964 | 334 548 | 589 416 | | 40% Laval Agglomeration |
| SPLA120 | ZAC Ferrie | CCOOP | J4754551 | 1 000 000 | 1 000 000 | 790 590 | 174 784 | 615 806 | | 40% Commune de Laval + 40% Laval Agglomeration |
| SPLA160 | ZAC Les Halles | LBP | 00016691 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 399 469 | 102 775 | 434 564 | 1 862 130 | 50% Commune de Laval |

### CONTRATS

Conformément aux dispositions de l'article L1531-1 du code général des collectivités territoriales, la SPL LMA peut intervenir exclusivement pour le compte de ses actionnaires, sur leur territoire.

Les projets, **dont les conventions sont en cours d'exécution à la date du 31 décembre 2025**, confiés par les actionnaires publics de la SPL Laval Mayenne Aménagements sont soit :

- Des concessions de travaux ou d'aménagement,
- Des mandats de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ces opérations font l'objet de comptes-rendus techniques et financiers aux collectivités et groupements actionnaires concernés, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme ou du code de la commande publique.

Les informations détaillées relatives à la mise en œuvre de ces contrats figurent dans ces comptes-rendus.
En détails, la SPL Laval Mayenne Aménagements est titulaire des contrats suivants avec ses actionnaires publics :

- **Ville de Laval :**
  - Concession d'aménagement conclue le 2 février 2015 avec la Ville de Laval pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté Laval Grande Vitesse ;
  - Concession d'aménagement conclue le 2 février 2015 avec la Ville de Laval pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté du Quartier Ferrié ;
  - Concession de travaux conclue le 25 février 2022 avec la Ville de Laval pour la construction et l'exploitation de halles gourmandes sur la place du 11 novembre à Laval ;
  - Concession de services valant délégation de service public conclue le 17 novembre 2023 avec la Ville de Laval pour la gestion du stationnement payant à Laval ;
  - Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage en date du 1er octobre 2021 avec la Ville de Laval pour la réalisation des travaux de réaménagement de la place du 11 novembre à Laval ;
  - Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage en date du 17 octobre 2022 avec la Ville de Laval portant sur la conduite des études préalables à la réhabilitation des parkings De Gaulle et Théâtre à Laval ;
  - Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage en date du 23 octobre 2025 avec la Ville de Laval portant sur la conduite des études préalables et la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle cuisine centrale ;
  - Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage en date du 11 août 2025 avec la Ville de Laval portant sur la déconstruction du bâtiment Grevain ;
  - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en date du 28 août 2025 avec la Ville de Laval portant sur la réalisation d'une étude structurelle de la salle polyvalente ;
- **Laval Agglomération :**
  - Convention de mandat conclue le 24 juillet 2019 avec Laval Agglomération pour la conduite des études préalables à la création de la zone d'aménagement concerté du Parc Grand Ouest ;
  - Convention de mandat conclue le 28 janvier 2025 avec Laval Agglomération pour l'approbation des dossiers de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté du Parc Grand Ouest et la conduite de plusieurs missions complémentaires ;
  - Convention de mandat conclue le 10 juin 2022 avec Laval Agglomération pour la conduite des études préalables et le suivi des travaux de réaménagement d'un site industriel à Port-Brillet ;

- Convention de mandat conclue le 10 juin 2022 avec Laval Agglomération pour la création d'un espace de restauration au sein du pôle culturel le « 40 » à Laval ;

- Convention de mandat conclue le 8 juillet 2025 avec Laval Agglomération pour la création d'un espace de restauration au rez-de-chaussée de l'îlot E1B du quartier Ferrié à Laval ;
- Convention de mandat conclue le 10 juin 2022 avec Laval Agglomération pour la conception de la phase 1 du projet de réaménagement du stade Francis Le Basser à Laval ;

- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclue le 21 mai 2025 avec Laval Agglomération pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le centre nautique à Laval.

- **Département de la Mayenne** : sans objet

- **Mayenne Communauté** : sans objet

## AIDE AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La SPL LMA n'a bénéficié d'aucune aide au titre du développement économique durant l'exercice 2025.

## AUTRES CONCOURS FINANCIERS

Durant l'exercice 2025, la SPL LMA a perçu les subventions suivantes en exécution des contrats confiés par ses actionnaires :

- Subvention d'équipement : 15.000 € de la Ville de Laval, 105.000 € du FNADT, 138.000 € de la Région des Pays de la Loire et 150.000 € de Laval Agglomération pour permettre la construction de la rampe vélo au sein de la ZAC LGV ;
- 3.500.000 € de subvention d'équipement de la part de la Ville de Laval dans le cadre de la construction des Halles de Laval,
- 360.000 € de subvention d'équipement de la part de la Ville de Laval dans le cadre des travaux de rénovation des parcs de stationnement De Gaulle et Théâtre à Laval.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de gestion du stationnement payant de la Ville de Laval, la SPL LMA a également perçu 400.000 € de la part de la Ville de Laval pour la conduite des missions de contrôle du stationnement sur voirie.

## DIVIDENDES

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas souhaité distribuer de dividendes au cours des trois exercices précédents de la société.

## TROISIÈME PARTIE
## MODIFICATIONS STATUTAIRES ET ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

### ❖ Capital de la société

Le capital social de la société est de 1 500 000 €.

Au décembre 2025, le montant du capital social est toujours de 1 500 000 €.

### ❖ Evolution de la répartition du capital au cours des 5 dernières années

En application du plan stratégique de la SPL Laval Mayenne Aménagements, les actionnaires de la société ont approuvé, par délibération de leurs assemblées délibérantes, la cession de 10.000 actions du Département de la Mayenne à Mayenne Communauté.

Le conseil d'administration a agréé cette cession lors de sa réunion du 5 mai 2023. Après réalisation des formalités légales correspondantes, les actionnaires ont constaté l'acquisition des 10.000 actions par Mayenne Communauté ainsi que la nouvelle composition du conseil du conseil d'administration en résultant par délibération en date du 16 juin 2023.

Mayenne Communauté dispose d'un siège au sein du conseil d'administration de la société et est représentée à cette fonction par M. Jean-Pierre LE SCORNET.

### ❖ Evolution des statuts au cours des 5 dernières années

Par ailleurs, au cours des cinq dernières années, les statuts de la société ont été modifiés à une reprise, selon les modalités suivantes :

- Par assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2022, les actionnaires de la société ont approuvé la modification de l'article 2 « Objet » des statuts de la société.

  Cette modification a été réalisée afin de permettre la gestion, par la société, de services publics dans le domaine de l'aménagement, de l'attractivité et de l'animation du territoire, du maintien et du développement des activités économiques, culturelles, sociales, ainsi que des mobilités.

  Les statuts modifiés de la société ont également été signés le 25 février 2022.

## QUATRIÈME PARTIE
## PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L1531-1 du code général des collectivités territoriales, la SPL Laval Mayenne Aménagements exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.

Ainsi, tel que cela ressort de la circulaire du 29 avril 2011 de la Direction Générale des Collectivités Locales relative au régime juridique des sociétés publiques locales et des sociétés publiques locales d'aménagement, une prise de participation serait susceptible de remettre en cause la relation de quasi-régie entre les actionnaires et la société.

Par conséquent, la SPL Laval Mayenne Aménagements ne détient pas de participation au sein d'une autre société commerciale.

## CINQUIÈME PARTIE
## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE – CONJONCTURE – ÉTAT DES RISQUES

### ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE 2025

❖ **Plan stratégique**

Durant l'exercice 2022, le groupe Laval Mayenne Aménagements a engagé une révision du plan stratégique pour les cinq prochains exercices.

Á cet effet, plusieurs actions ont été conduites auprès des actionnaires et partenaires de la société (deux séminaires, des rencontres spécifiques).

Le conseil d'administration a approuvé le plan stratégique de la société par délibération en date du 5 mai 2023.

La société a poursuivi la mise en œuvre de ce plan, autour des deux axes prioritaires suivants en 2025 :

- La livraison des travaux de réaménagement de la place du 11 novembre à Laval et la mise en exploitation des Halles de Laval,
- La poursuite de l'intégration de l'activité du stationnement et l'engagement du programme d'investissement.

❖ **Activité de la société**

Cette activité se mesure à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice sur les opérations de concessions d'aménagement, de mandats, de prestations de services…

Au cours de l'année 2025, la Société a réalisé les missions suivantes :

1. <u>Concessions d'aménagement</u>

**ZAC LGV**

**CONDUITE ET GESTION DE L'OPERATION**

- Coordination des opérateurs en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre :
  - Animation et suivi des comités de projets (1 tous les deux mois),
  - Coordination avec Meduane, NEXITY, AETHICA, OPUS, Paillard Promotion, SECHE et Redman,
  - Coordination avec la SNCF et Poste Immo.
- Conduite du PEM en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre :
  - Suivi du planning du Pôle d'Echanges Multimodal, notamment pour la construction de la rampe vélo,
  - Animation et suivi des comités techniques.
- Suivi de la réalisation des études et travaux :
  - Travaux de construction de la rampe vélo et aménagement des abords (réception en juin 2026),
  - Travaux abords des îlots Séché et Meduane Habitat.

**SUIVI FINANCIER**

- Suivi du protocole PEM
- Suivi des prêts

## ZAC FERRIÉ

### ACQUISITIONS/GESTION

- Échanges avec les services de la DDFIP au sujet du complément de prix.
  Durant l'année 2025, un accord a été trouvé entre les services de l'État et la SPL LMA sur la méthode retenue pour aboutir au calcul du complément de prix lors de la cession d'un ensemble immobilier.

  Par lettres en date du 20 janvier 2026, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne a constaté les éléments suivants :
  - Îlot A1 : 0 €
  - Îlot A3 : 0 €
  - Îlot B1b : 20 535 €
  - Îlot G7b : 33 121 €

  La SPL LMA a procédé au paiement des sommes appelées pour les îlots B1b et G7b.

  Parallèlement, les contentieux en cours devant le tribunal administratif de Nantes ont fait l'objet d'une demande désistement. Les dossiers ont été clôturés par le tribunal administratif de Nantes au mois de mai 2026.

- Acquisition d'un terrain auprès de Meduane (Closerie des Ormeaux).

### CONDUITE ET GESTION DE L'OPERATION

- Suivi de la réalisation des études de maîtrise d'œuvre
- Coordination des opérateurs en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre
  - Coordination avec les concessionnaires
  - Coordination avec les promoteurs
- Suivi de la réalisation des travaux (abords de l'ilot A1), démolition bâtiment 73
- Communication du projet et concertation

### SUIVI FINANCIER

- Suivi des participations et versements

### COMMERCIALISATION

- Echanges avec les promoteurs des lots E1b, C2/C3/C4, E2a, G1, G2

## 2. Concession de travaux

Par concession de travaux en date du 25 février 2022, la Ville de Laval a confié à la SPL Laval Mayenne Aménagements une concession de travaux pour la construction de halles gourmandes sur la place du novembre à Laval.

Le contrat est conclu pour une durée de 25 ans.

Durant l'exercice 2025, la SPL LMA a réceptionné les travaux de l'ensemble immobilier, lequel a été inauguré le 20 juin 2025.

L'exploitation des Halles de Laval a également débuté en 2025 avec à la fois :

- L'ouverture du restaurant Revellata et du bar des Halles,
- L'ouverture de la partie halles et l'exploitation des 12 stands par les commerçants retenus pour le lancement du projet.

### 3. Concession de services valant délégation de service public

Par concession de services valant délégation de service public en date du 17 novembre 2023, la Ville de Laval a confié à la SPL Laval Mayenne Aménagements la gestion du stationnement payant à Laval.

Le périmètre du contrat comprend la gestion et le contrôle de 2.300 à 2.800 places payantes sur voirie, ainsi que la gestion de 10 parcs de stationnement en enclos ou en ouvrage.

Le contrat a pris effet le 1er janvier 2024, pour une durée de 25 ans.

L'année 2025 constitue la deuxième année d'exploitation de ce contrat. Les actions engagées sont multiples :

- Gestion des ressources humaines (recrutement d'un agent de contrôle du stationnement) ;
- Poursuite de l'exploitation courante du service (entretien des parcs, gestion des sinistres, etc) ;
- Installation et mise en fonctionnement du nouveau dispositif de jalonnement dynamique ;
- Engagement des travaux pour la réhabilitation des parkings De Gaulle et Ferry-Crossardière ;
- Engagement d'une procédure de conception-réalisation pour la création d'un parc de stationnement sur le site de l'ancien CMA en centre-ville de Laval ;
- Gestion administrative et financière du service.

### 4. Mandats

- **Laval Agglomération - Parc Grand Ouest (PGO)**

La SPL a poursuivi sa mission auprès de Laval Agglomération pour le PGO :

- Achèvement des travaux de fouilles archéologiques,
- Obtention de l'autorisation environnementale unique par arrêté de la Préfète de la Mayenne en date du 18 juillet 2025 ;
- Préparation et animation des comités techniques et des comités de pilotage ;
- Suivi financier (compte-rendu semestriel).

Par convention en date du 28 janvier 2025, Laval Agglomération a confié à la SPL LMA un mandat complémentaire pour l'approbation des dossiers de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté du Parc Grand Ouest et la conduite de plusieurs missions complémentaires.

L'enveloppe allouée pour la réalisation des études est de 1 091 972 € HT.

La rémunération de la SPL LMA est de 152 100 € HT.

- **Laval Agglomération – Aménagement de la Fonderie à Port-Brillet**

Par convention en date du 10 juin 2022, Laval Agglomération a confié un mandat à la SPL Laval Mayenne Aménagements portant sur le réaménagement du site industriel de l'ancienne Fonderie Pebeco à Port-Brillet.

La société est ainsi missionnée pour accomplir, au nom et pour le compte de la collectivité les études préalables à la réalisation d'une opération d'aménagement (sélection des intervenants, suivi des études,...) ainsi que la conduite des travaux de dépollution du site, en lien avec les services de l'État.

Durant l'année 2025, la société a mis en œuvre les actions suivantes :

- Réalisation du plan guide et des comités associés. Livraison de la dernière partie en 2025 ;
- Suivi des autorisations environnementales obtenues pour la mise en œuvre des actions de déconstruction et de dépollution (mesures compensatoires) ;
- Suivi des dossiers de subvention ;
- Suivi des travaux de dépollution et de déconstruction ;
- Gestion administrative et financière de l'opération ;

- Préparation et animation des comités de suivi de l'opération.

Par avenant n°2 en date du 21 juin 2024, l'enveloppe prévisionnelle des dépenses affectées a été arrêtée à la somme de 4 360 400,40 € TTC (cette opération étant soumise à TVA).

La rémunération forfaitaire du mandataire (LMA) est de 96 625 € HT.

- **Ville de Laval - Aménagement de la place du 11 novembre**

Par convention en date du 1er octobre 2021, la Ville de Laval a confié à la SPL Laval Mayenne Aménagements un mandat d'aménagement pour la réalisation d'études et de travaux pour la transformation de la place du 11 novembre à Laval.

La société est ainsi missionnée pour accomplir, au nom et pour le compte de la collectivité, les études de conception et le suivi des travaux le réaménagement de la place (études de conception, diagnostic, relations avec les concessionnaires, passation des marchés de travaux, suivi des travaux et réception,...).

L'année 2025 a été consacrée à la conduite des missions suivantes :

- Finalisation des travaux et réception des ouvrages ;
- Livraison des ouvrages à la Ville de Laval le 20 juin 2026 ;
- Gestion administrative et financière de l'opération ;
- Participation aux différents comités : comité de projet, comité de suivi des impacts (commerçants, riverains, etc).

L'enveloppe globale allouée à l'opération par la Ville de Laval est de 9 780 000 € TTC.

La rémunération de la société pour cette mission est de 420.000 € HT.

- **Ville de Laval – Réhabilitation des parkings De Gaulle et Théâtre**

Par convention en date du 17 octobre 2022, la Ville de Laval a confié un mandat à la SPL Laval Mayenne Aménagements portant sur la réhabilitation des parkings De Gaulle et Théâtre à Laval.

La société est ainsi missionnée pour accomplir, au nom et pour le compte de la collectivité les études de conception pour la réhabilitation de ces deux ouvrages (sélection des intervenants, suivi des études,...) jusqu'à la passation des marchés de travaux.

L'enveloppe globale allouée à l'opération par la Ville de Laval est de 200.000 € HT.

La rémunération de la société pour cette mission est de 45.000 € HT.

Ce mandat s'est achevé en 2025 avec la validation de l'avant-projet-définitif, préalablement à l'engagement des travaux de rénovation par la SPL LMA.

- **Ville de Laval – Études préalables et passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle cuisine centrale à Laval**

La Ville de Laval a confié à la SPL LMA un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la conduite des études préalables et la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle cuisine centrale à Laval.

L'enveloppe globale allouée à la SPL LMA pour l'exécution des prestations est de 121 800 € HT.

La rémunération de la société pour cette mission est de 17 300 € HT.

Durant l'année 2025, la SPL LMA a finalisé le programme et les études techniques en prévision de la conduite du concours de maîtrise d'œuvre. La SPL LMA a engagé un concours de maîtrise d'œuvre par avis d'appel public à la concurrence publié le 22 janvier 2026.

- **Ville de Laval – Déconstruction du bâtiment Grevain au sein du quartier Saint-Nicolas à Laval**

La Ville de Laval a confié à la SPL LMA un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la déconstruction du bâtiment Grevain dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Saint-Nicolas.

L'enveloppe globale allouée à la SPL LMA pour l'exécution des prestations est de 140 000 € TTC.

La rémunération de la société pour cette mission est de 11 450 € HT.

Durant l'année 2025, la SPL LMA a finalisé le programme et les études techniques en prévision de la conduite du concours de maîtrise d'œuvre. La SPL LMA a engagé un concours de maîtrise d'œuvre par avis d'appel public à la concurrence publié le 22 janvier 2026.

L'ensemble immobilier a été déconstruit, les travaux ayant été réceptionnés le 14 avril 2026.

Le mandat sera clôturé en 2026.

- **Laval Agglomération – Création d'un espace de restauration au sein du pôle culturel le « 40 » à Laval**

Laval Agglomération a confié à la SPL LMA un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un espace de petite restauration au sein du pôle culturel le « 40 » à Laval.

L'enveloppe globale allouée à la SPL LMA pour l'exécution des prestations est de 108 000 € TTC.

La rémunération de la société pour cette mission est de 12.400 € HT.

Les études pour cet espace de restauration sont en cours. Le calendrier prévisionnel prévoit la réalisation des travaux durant l'année 2026.

- **Laval Agglomération – Conception de la phase 1 du projet de réaménagement du stade Francis Le Basser**

Laval Agglomération a confié à la SPL LMA un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la conception et le suivi des études nécessaires à la réalisation de la phase 1 du projet de réaménagement du stade Francis Le Basser.

L'enveloppe globale allouée à la SPL LMA pour l'exécution des prestations est de 2 083 986 € TTC.

La rémunération de la société pour cette mission est de 136 150 € HT.

Le concours de maîtrise d'œuvre est achevé. La négociation du marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat du concours se poursuit avec chaque maître d'ouvrage.

5. <u>Contrats d'AMO</u>

- **Ville de Laval – Etude structurelle de la salle polyvalente**

La SPL LMA a signé un contrat d'AMO avec la Ville de Laval, en date du 28 août 2025 afin d'accompagner la collectivité dans la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une étude structurelle de la salle polyvalente.

La rémunération de la SPL LMA est de 9.400 € HT.

Les premières études ont été livrées à la Ville de Laval au cours du dernier trimestre 2025. Les échanges avec la Ville de Laval se sont poursuivis au premier trimestre 2026, préalablement au constat de l'achèvement de la mission.

- **Laval Agglomération – Etude de faisabilité sur le centre nautique à Laval**

La SPL LMA a signé un contrat d'AMO avec Laval Agglomération, en date du 21 mai 2025 afin de réaliser un diagnostic du potentiel de réaménagement du site et la préparation d'une étude de faisabilité permettant de confronter le potentiel du site aux ambitions de la Collectivité.

La rémunération de la SPL LMA est de 9.000 € HT.

L'étude de faisabilité est réalisée. Le support final a été restitué à la Ville de Laval en 2025.

La mission est achevée.

## RISQUES FINANCIERS ET JURIDIQUES

- **Risques financiers**

  - **Concessions d'aménagement**

Les risques financiers de la société sont principalement liés aux difficultés de commercialisation des opérations d'aménagement confiées à la société. En effet, le financement des opérations d'aménagement portant sur la réalisation des zones d'aménagement concerté du Quartier Ferrié et Laval Grande Vitesse reposent, en sus des participations publiques, sur la commercialisation des îlots constructibles aménagés.

Par conséquent, toute difficulté de commercialisation, quelle que soit son origine, est susceptible d'impacter le bilan de ces deux opérations d'aménagement.

Le secteur du logement fait face à une crise dont les effets se répercutent sur les opérations d'aménagement. La SPL doit intégrer des reports d'opération ou des réalisations en plusieurs phases qui ont des impacts directs sur les bilans et prévisionnels.

Pour rappel, les concessions d'aménagement historiques (ZAC LGV et ZAC Ferrié) confiées à la SPL LMA sont conclues au risque de la Ville de Laval.

  - **Exploitation des halles de Laval**

La SPL Laval Mayenne Aménagements supporte le risque financier résultant de la mise en œuvre de la concession de travaux valant délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation de halles gourmandes sur la place du 11 novembre à Laval (53000).

L'ensemble immobilier a été inauguré le 20 juin 2025 et connaît sa première année d'exploitation.

Le risque financier structurant de ce contrat est constitué par la location du restaurant et des stands composant cet équipement. Toute vacance d'un espace ou difficulté économique affectant le paiement des redevances par un occupant affecte directement l'équilibre économique de cette opération.

En vertu du traité de concession de travaux pour cet ensemble immobilier, la SPL LMA remet chaque année un compte-rendu spécifique faisant apparaître les actions réalisées durant l'exercice précédent, ainsi que les risques afférents (commercialisation, etc).

  - **Délégation de service public pour la gestion du stationnement payant**

La SPL Laval Mayenne Aménagements supporte le risque financier résultant de la mise en œuvre de la délégation de service relative à la gestion du stationnement payant à Laval.

L'équilibre économique du contrat dépend donc des usagers du service public.

En vertu de ce contrat de délégation de service public, la SPL LMA remet chaque année un compte-rendu spécifique faisant apparaître les actions réalisées durant l'exercice précédent, ainsi que les risques afférents (commercialisation, etc).

❖ **Mandats / Assistance à maîtrise d'ouvrage**

Les autres opérations sont des mandats confiés par les actionnaires de la SPL LMA. Les opérations sont également financées par les maîtres d'ouvrage.

- **Risques juridiques**

Les risques juridiques rencontrés par la SPL LMA sont principalement liés à la conduite des différentes opérations en gestion :

- Passation et exécution des contrats de la commande publique,
- Sécurité du personnel sur les chantiers,
- Sécurité du personnel d'exploitation au sein des parkings (EPI, etc),
- Sécurité des commerçants et du public au sein des Halles de Laval,
- Réalisation des contrôles règlementaires au sein des immeubles,
- Cyber risque,
- Assurances. Depuis l'exercice 2023, le groupe LMA constate une tension très importante pour la souscription des contrats. Plusieurs facteurs entrent en considération :
    - Intégration des EPL dans la catégorie de risques des collectivités territoriales,
    - Choix stratégiques des compagnies d'assurance pour le traitement de certains risques, avec parfois un désengagement complet,
    - Nécessité de rééquilibrer certains risques présentant une forte sinistralité par augmentation des primes.

  Le Groupe LMA a également fait l'objet de résiliation sur décision de la compagnie, malgré une absence totale de sinistre (responsabilité civile, etc).

Le GIE LMA a mis en place un service marchés depuis le 1er avril 2021 afin d'assurer le suivi de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique.

La société missionne systématiquement un coordonnateur sécurité et protection de la santé pour la conduite de ses opérations.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine, la société a mis en place les contrats d'entretien et de vérification périodique des différentes installations.

Enfin, la société a également mis en place les dispositifs internes liés à protection de la santé des collaborateurs (document unique d'évaluation des risques professionnels, fourniture des équipements de protection individuelle, sensibilisation sur les risques liés aux nombreux trajets en voiture,...).

Par ailleurs, au titre de la gestion courante de la société, le principal risque identifié concerne le risque « cyber ». En effet, l'activité de la société étant presque totalement dématérialisée, la société est victime, comme les acteurs publics, de tentatives régulières de phishing, etc... Ainsi, l'ensemble des collaborateurs a été sensibilisé à travers l'intervention d'un consultant (société TGS) lors d'une intervention d'une demi-journée.

Une procédure interne spécifique a été mise en place lors de demande modification de RIB (vérification, signature du dirigeant...).

## RISQUES TECHNIQUES

Les risques techniques rencontrés par la SPL LMA sont principalement liés aux opérations dont l'exécution est confiée à la société. Les actions suivantes sont instaurées :

- Mise en place de contrats avec des bureaux de contrôle,
- Réalisation de sondages géotechniques,
- Réalisation de diagnostics (amiante, plomb…) préalablement à toute déconstruction,
- Réalisation des contrôles et des vérifications périodiques récurrentes,
- Etc…

La reprise de la gestion de la délégation de service public portant sur la gestion du stationnement payant a fait ressortir des risques techniques spécifiques à cette activité :

- Nécessité de disposer d'une connexion réseau permanente et sécurisée pour permettre le fonctionnement des parkings/horodateurs,
- Gestion technique des parkings (entretien courant, vidéosurveillance, etc).

Enfin, depuis l'ouverture des Halles de Laval (établissement recevant public ouvert 6 jours sur 7), la SPL LMA doit tenir compte des risques afférents à cette activité :

- Accompagnement des commerçants pour le fonctionnement courant des Halles (suivi de l'activité, animation, etc),
- Gestion technique de l'immeuble,
- Sécurité et contrôle régulier des installations de l'équipement.

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Le groupe LMA a engagé, depuis l'année 2022, une stratégie interne visant à assurer la promotion de la Mayenne, son évolution et son adaptation aux grands enjeux contemporains : atténuation et adaptation face au changement climatique, développement des compétences et accompagnement pour la préservation de l'emploi, etc.

Les éléments essentiels qui composent la démarche RSE de la société sont les suivants :

**Des valeurs qui guident chacune de nos actions**

Réactivité – Transparence – Efficacité – Intérêt général – Ancrage local

Chez LMA, nous sommes convaincus que chaque projet peut être une opportunité d'améliorer durablement le territoire.

C'est pourquoi, nous accompagnons collectivités, entreprises et acteurs locaux avec une approche engagée, pragmatique et tournée vers l'avenir. Aménageur, constructeur et gestionnaire de patrimoine et d'équipements, nous intégrons les enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux dans chacune de nos opérations.

**Un engagement responsable au quotidien**

La démarche RSE du groupe LMA s'articule autour d'une ambition forte :

**« Accompagner et accélérer les transformations pour façonner un cadre de vie sobre et durable avec et pour toutes les générations mayennaises »**

Concrètement, cela signifie intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans chacune de nos opérations, mais aussi faire évoluer nos propres pratiques. Après la réalisation de notre premier Bilan Carbone® en 2024, nous avons engagé une trajectoire de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

**Agir concrètement pour la transition du territoire**

- **Concevoir des projets plus sobres**, en réduisant les consommations énergétiques et en favorisant les énergies renouvelables.
- **Aménager, construire et réhabiliter durablement**, grâce aux matériaux biosourcés, au réemploi, à l'économie circulaire, mais aussi par la mise en œuvre de clause d'insertion sur nos chantiers pour promouvoir une approche sociale et solidaire.
- **Préserver les ressources naturelles**, en intégrant la biodiversité, la gestion de l'eau et la désimperméabilisation des sols dans nos projets.
- **Mobiliser nos équipes**, en formant nos collaborateurs et en intégrant les enjeux RSE dans chaque métier et chaque décision.

Parce qu'au-delà des projets, notre engagement est avant tout territorial : accompagner une Mayenne plus durable, plus résiliente et plus solidaire.

## RISQUES CONJONCTURELS

Pour la SPL LMA, et notamment l'activité d'aménageur, l'année 2025 a été marquée par la profonde crise affectant le secteur de la promotion immobilière.

Les secteurs du bâtiment et de l'aménagement doivent également prendre en compte la raréfaction des ressources ainsi que les tensions en matière d'approvisionnement.

De ce fait, ces crises impactent tout autant les locataires de la société que les acteurs de la construction et de l'aménagement.

Ces crises affectent la société à double titre :

- Impact direct : ces crises ont pour effet d'augmenter les coûts des travaux d'aménagement et de construction,
- Impact indirect : la crise du secteur de la promotion immobilière affecte durablement la commercialisation des différentes emprises cessibles au sein de la ZAC LGV et de la ZAC Ferrié.

Enfin, plus globalement, les secteurs du bâtiment et de l'aménagement doivent intégrer les grandes transformations impulsées par les politiques publiques, notamment en matière de développement durable et de protection de l'environnement. De nombreuses réformes modifient en profondeur ces métiers (zéro artificialisation nette, règlementation thermique 2020, gestion des déchets de chantier,...).

La forte évolution de ces métiers va également impacter les modes de construction et d'aménagement au cours des prochaines années.

Pour la partie relative au stationnement, la SPL LMA doit tenir compte des évolutions des habitudes des usagers, qu'elles résultent de contraintes affectant l'usage de la voiture en raison de l'augmentation des prix des carburants, ou d'évolutions des pratiques.

Pour la partie relative aux Halles de Laval, les grands mouvements affectant la population française (les statistiques de l'INSEE font ressortir, pour le 1e trimestre 2026, un recul de la consommation des ménages de 0,2%) sont susceptibles d'affecter significativement l'activité des occupants des Halles, et, de facto, de fragiliser l'exploitation de cet équipement (départ d'un ou plusieurs occupants, etc).

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

À la suite des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026, la société va engager des échanges avec les collectivités territoriales et groupements actionnaires de la société afin d'actualiser le plan stratégique et intégrer les grandes orientations déterminées par ces personnes publiques.

La société doit également poursuivre la conduite des opérations d'ores et déjà confiées :

- Finalisation de l'aménagement du secteur sud de la ZAC LGV (livraison de la rampe vélo, etc) et engagement des études pour l'aménagement du secteur nord
- Poursuite de l'aménagement du quartier Ferrié,
- Poursuite de l'exploitation des Halles de Laval (2ème année),
- Poursuite du programme d'investissement figurant au sein de la DSP Stationnement et exploitation de l'activité en cours et des différents aménagements au sein des parcs de stationnement (bornes IRVE, etc).

## SIXIÈME PARTIE
## LUTTE CONTRE LES MANQUEMENTS ET LA PROBITÉ

L'article 17 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique prévoit la mise en œuvre de procédures visant à lutter contre la corruption et les manquements à la probité.

Le champ d'application de cet article concerne :

- Les présidents, les directeurs généraux et les gérants d'une société employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros ;
- Aux présidents et directeurs généraux d'établissements publics à caractère industriel et commercial employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe public dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros ;
- Aux membres du directoire des sociétés anonymes régies par l'article L. 225-57 du code de commerce et employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros

Au regard des effectifs et du chiffre d'affaires de la SPL Laval Mayenne Aménagements, celle-ci n'est pas soumise aux obligations prévues par l'article 17 précité.

Pour autant, la SPL Laval Mayenne Aménagements a déployé des procédures visant à lutter contre la corruption et les manquements à la probité :

- Contrôle des comptes par un expert-comptable et un commissaire aux comptes, tous deux indépendants,
- Intervention du GIE Laval Mayenne Aménagements pour le suivi de l'activité financière et comptable (enregistrement des factures, passation des marchés publics…),
- Mise en place d'un guide des achats internes pour la passation des marchés publics et mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics conformément aux dispositions du code de la commande (vérification de la situation des soumissionnaires, etc,…).

Enfin, durant l'exercice 2025, le groupe LMA a poursuivi les actions afin de formaliser sa politique interne de lutte contre les atteintes à la probité (cartographie des risques, etc..). Les sociétés font ainsi partie d'un groupe de travail engagé par le réseau SCET afin de déployer des outils adaptés à chaque typologie de structure (taille, activité, …), avec pour objectif à terme d'approuver une charte de déontologie.

Pour l'application du point 3° de l'article 3 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique, il est précisé que la SEM Laval Mayenne Aménagements n'a fait l'objet d'aucun contrôle de la part de l'Agence française anticorruption ayant entraîné l'établissement de recommandations en vue du déploiement ou du renforcement des procédures existantes.

## SEPTIÈME PARTIE
## CONTRÔLES EXTERNES

La SPL LMA n'a fait l'objet d'aucun contrôle externe direct durant l'exercice 2025.

## HUITIÈME PARTIE
## CONTRÔLE ANALOGUE

En application des stipulations de l'article 27 des statuts de la SPL Laval Mayenne Aménagements, les actionnaires représentés au conseil d'administration doivent exercer un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Ce contrôle doit porter sur les décisions importantes et sur les orientations stratégiques de la société.

Le contrôle analogue de la société est traduit à 3 niveaux :

- Orientations stratégiques et décisions importantes,
- Suivi de la vie sociale,
- Suivi de l'activité opérationnelle.

Par délibération en date du 4 novembre 2013, le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur ayant notamment pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du contrôle analogue sur l'activité de la société.

En vertu de ces éléments, le contrôle analogue exercé par les représentants du conseil d'administration sur la société comprend :

1. La réunion d'un comité d'engagement. Composé de 3 membres désignés par le conseil d'administration, le comité d'engagement a pour objet d'analyser les orientations stratégiques et le suivi de la société, examiner les projets d'actions et d'opérations confiées à la société et de formuler des avis consultatifs au conseil d'administration.

   Le comité d'engagement de la société ne s'est pas réuni durant l'exercice 2025.

2. Pour chaque opération confiée à la société, la constitution d'un comité de projet composé d'un représentant de la collectivité ou du groupement ayant confié l'opération, de techniciens, des collaborateurs de la société ainsi que toute personne intéressée par l'opération (maître d'œuvre, bureau d'études, services de l'État,...).

   Le comité de projet doit se réunir aussi souvent que l'intérêt du projet le justifie.

   Formellement, il est institué un comité de projet pour chaque opération confiée à la société, lequel est décomposé comme suit :

   - Un comité de pilotage, lequel comprend l'ensemble des membres du comité de projet,
   - Un comité technique, lequel comprend des techniciens de la collectivité et les collaborateurs de la SPL LMA, ainsi que toute personne intéressée par l'opération (maître d'œuvre, bureau d'études, services de l'État,...).

     Le comité technique a pour objet d'assurer le suivi technique régulier de l'opération ainsi que de préparer les réunions du comité de pilotage.

   Les réunions des comités font l'objet de comptes-rendus diffusés aux participants.

   Depuis le 1er janvier 2024, des comités de suivi spécifiques ont également été constitués pour permettre le suivi de la délégation de service public portant sur la gestion du stationnement payant à Laval (53000).

3. La réunion de la commission d'appel d'offres de la société pour la passation des marchés publics dont les montants sont supérieurs à 40.000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et à 500.000 € HT pour les marchés de travaux,

   La commission d'appel d'offres a été consultée 3 fois durant l'année 2025 :

   - Réunion du 7 avril 2025 portant sur l'analyse des offres et la sélection des attributaires pour la fourniture et l'installation du mobilier des Halles de Laval ;

   - Réunion du 19 mai 2025 portant sur l'analyse des offres et la sélection des attributaires pour l'aménagement des abords des lots 2 à 5a au sein de la zone d'aménagement concerté Laval Grande Vitesse ;

   - Réunion du 4 décembre 2025 portant sur :
     - l'attribution des marchés de travaux pour la modernisation des parkings Général de Gaulle et Ferry-Crossardière à Laval ;
     - la sélection des trois candidatures admises à remettre une offre pour le marché public de conception-réalisation portant sur la construction d'un parc de stationnement situé quai André Pinçon à Laval ;

   - Réunion du 19 décembre 2025 portant sur l'analyse des offres pour la conclusion :
     - D'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des prestations de nettoyage au sein des Halles gourmandes de Laval ;
     - D'un marché public pour les prestations de sécurité au sein des Halles de Laval.

4. Par ailleurs, un point mensuel portant sur l'activité de la SPL est organisé, chaque mois, depuis septembre 2023 en présence de M. Bercault, M. Bertier, la DGA Développement économique et urbain.

## NEUVIÈME PARTIE
## GOUVERNANCE

### RÉUNIONS DES INSTANCES

Durant l'exercice 2025, le conseil d'administration de la SPL Laval Mayenne Aménagements s'est réuni à deux reprises, aux dates suivantes :

- 14 mars 2025,
- 29 avril 2025.

Une assemblée générale a été organisée le 20 juin 2025. Il s'agit d'une assemblée générale ordinaire visant à clôturer les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Par ailleurs, il est précisé que la société ne comprend pas, au regard de la composition actuelle de son actionnariat, d'une assemblée spéciale des actionnaires minoritaires prévue par l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales.

### ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES ET SYNTHÈSE DES VOTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les taux de participation décrits ci-dessous sont calculés à partir des présences constatées durant les deux réunions du conseil d'administration de l'exercice 2025.

- Ville de Laval

| Représentants de la Ville de Laval | Taux de participation | Synthèse des votes |
|---|---|---|
| Monsieur Bruno BERTIER - Président du conseil | 100% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| Monsieur Paul LE GAL HUAUMÉ | 50% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| Madame Geneviève PHAM-SIGMANN | 50% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| Monsieur Georges POIRIER | 100% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| Monsieur Henri RENIE | 0% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |

- Laval Agglomération

| Représentants de Laval Agglomération | Taux de participation | Synthèse des votes |
|---|---|---|
| Madame Nicole BOUILLON | 0% | Sans objet |
| Monsieur François BERROU | 100% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| Madame Christine DUBOIS | 100% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| Madame Isabelle EYMON | 100% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| Madame Isabelle FOUGERAY | 100% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |

- Département de la Mayenne

| Représentant du Département de la Mayenne | Taux de participation | Synthèse des votes |
|---|---|---|
| Monsieur Joël BALANDRAUD | 50% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| Madame Magali D'ARGENTRÉ | 50% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| Monsieur Vincent SAULNIER | 0% | Sans objet |
| Monsieur Antoine VALPREMIT | 0% | Sans objet |

- Mayenne Communauté

| Représentant de Mayenne Communauté | Taux de participation | Synthèse des votes |
|---|---|---|
| Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET | 100% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES ET SYNTHÈSE DES VOTES Á L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les taux de participation décrits ci-dessous sont calculés à partir des présences constatées durant l'unique réunion de l'assemblée générale de la société de l'exercice 2023.

| Représentant du Département de la Mayenne | Taux de participation | Synthèse des votes |
|---|---|---|
| Monsieur Vincent SAULNIER | 0% | Sans objet |
| **Représentant de la Ville de Laval** | **Taux de participation** | **Synthèse des votes** |
| Monsieur Florian BERCAULT | Pouvoir donné à M. Bruno BERTIER | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| **Représentant de Laval Agglomération** | **Taux de participation** | **Synthèse des votes** |
| Madame Christine DUBOIS | 100% (vote par correspondance) | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |
| **Représentant de Mayenne Communauté** | **Taux de participation** | **Synthèse des votes** |
| Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET | 100% | Pas de vote défavorable sur un sujet présenté |

- **Représentants des actionnaires publics au sein du conseil d'administration**

Le mandat des représentants permanents des actionnaires au sein du conseil d'administration de la société n'est pas rémunéré.

Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs participants aux réunions du conseil d'administration.

Le cas échéant, la société dispose de la faculté de rembourser, sur présentation de justificatifs, les frais exposés par les représentants des collectivités et groupements actionnaires pour l'exercice de leur mandat au sein de la société.

Il n'a été procédé à aucun remboursement durant l'exercice 2025.

- **Mandataires sociaux**

Les fonctions de Président et de Directeur Général étant dissociées, la fonction de Directeur Général est assurée par M. Jean-Marc BESNIER depuis le 15 mai 2019.

La rémunération du Directeur Général a été fixée par délibération du conseil d'administration en date du 15 mai 2019 et du 2 novembre 2021.

En application des avis de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) relative à la communication des informations relatives à la rémunération des agents publics, ainsi que celles relatives à la protection du secret industriel et commercial, la rémunération des collaborateurs de l'équipe de la SPL Laval Mayenne Aménagements, et notamment du Directeur Général, relèvent de la stratégie générale du conseil d'administration en matière de développement commercial.

Par conséquent, la rémunération du Directeur Général n'est pas détaillée au sein du présent rapport.

## ONZIÈME PARTIE
## SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ – COMPTES ANNUELS – RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- **Situation financière et comptes annuels**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été soumis au conseil d'administration de la société conformément à la règlementation en vigueur le 12 juin 2026.

La plaquette des comptes de l'exercice 2025 figure en annexe du présent rapport.

Fin 2025, l'encours du capital restant dû s'élève à 6 735 K€.

La trésorerie consolidée de la SPL LMA au 31/12/2025 est de 750 K€ plus des valeurs mobilières de placement pour 1 100 K€

La situation nette, stable, s'élève à 5 242 K€ dont 3 747 K€ de subventions d'investissement.

- **Répartition du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la SPL LMA s'élève à 4 016 K€ dont :

- Rémunération des mandats : 152 K€
- CA concession ZAC LGV : 726 K€
- CA concession ZAC FERRIE : 1 964 K€
- CA concession HALLES : 223 K€
- CA DSP : 951 K€

Fait à Laval, le 3 juillet 2026